

COLLEGE DES CHEFS D'EXPLOITATION ET ASSIMILES (Collège 1)

Cette liste doit mentionner les candidats se présentant également à la chambre régionale (*minimum 4*) et **compter au moins un candidat de chaque sexe par groupe de trois**. Ces règles de mixité sont applicables également aux candidats à la chambre régionale.

Exemple d'une déclaration de liste de candidatures

(R511-33 du code rural et de la pêche maritime)

Élections à la chambre départementale d'agriculture de **la MAYENNE**
et à la chambre régionale d'agriculture des **PAYS DE LA LOIRE**
Date du scrutin : 31 janvier 2019

Collège des Chefs d'exploitation et assimilés

Liste « titre de la liste »

(et le cas échéant l'organisation syndicale ou professionnelle au nom de laquelle elle se présente)

1 - Monsieur Nom, Prénom (<i>chambre régionale</i>) *	commune d'inscription
2 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription
3 - Madame Nom, Prénom	commune d'inscription
4 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription
5 - Madame Nom, Prénom (<i>chambre régionale</i>) *	commune d'inscription
6 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription
7 - Monsieur Nom, Prénom (<i>chambre régionale</i>) *	commune d'inscription
8 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription
9 - Madame Nom, Prénom (<i>chambre régionale</i>) *	commune d'inscription
10 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription
11 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription
12 - Madame Nom, Prénom	commune d'inscription
13 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription
14 - Madame Nom, Prénom	commune d'inscription
15 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription
16 - Madame Nom, Prénom	commune d'inscription
17 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription
18 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription

Noms supplémentaires :

19 - Monsieur Nom, Prénom	commune d'inscription
20 - Madame Nom, Prénom	commune d'inscription

* également candidat à la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

Signature du mandataire de la liste